



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC. **QUEBEC NATIVE WOMEN INC.**

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

De nouvelles mesures pour les enfants autochtones : Les familles ont besoin d'une réelle représentativité

Kahnawake, 2 décembre 2021 — Femmes Autochtones du Québec (FAQ) accueille favorablement la création d'un chapitre particulier pour les enfants et les familles autochtones dans le Projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse*. FAQ encense également la décision gouvernementale stipulant que les processus et les services offerts pour les jeunes doivent être culturellement adaptés, avec et par les communautés autochtones et les personnes concernées.

L'annonce du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux faite hier a confirmé la mise en œuvre de plusieurs recommandations de l'ENFFADA, de la Commission Viens et de la Commission Laurent. Cette annonce prévoit entre autres prioriser la culture des enfants autochtones sans négliger leurs liens avec leur famille élargie et les personnes de leur communauté. Toutefois, FAQ se questionne quant à l'enjeu de l'autodétermination des communautés autochtones qui désirent eux-mêmes gérer le sort de leurs propres enfants.

Même si certaines inquiétudes restent indéniables quant au conflit entre les deux paliers de gouvernement concernant le partage des compétences, il est primordial de ne pas oublier d'inclure l'autodétermination des Premiers peuples. En effet, le gouvernement du Québec conteste la constitutionnalité du Projet de loi 92, présenté à la Chambre des communes. Il est donc impératif d'inclure dans la discussion de la protection de la jeunesse le pouvoir et les savoirs traditionnels des communautés et des familles autochtones désirant être maître du sort de leurs enfants.

Considérant d'ailleurs que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est souvent vue par les communautés autochtones comme une continuité des pensionnats autochtones, FAQ suggère l'augmentation accrue des formations et l'intégration de personnel autochtone dans la DPJ. Ces actions permettront notamment de faire en sorte de panser les douloureux souvenirs des pensionnats et d'adapter les services offerts.

« *Dans sa réforme de la protection de la jeunesse, le Ministère de la Santé et des Services sociaux se dit être responsable de la jeunesse autochtone. Malgré qu'il ait consulté les partenaires autochtones, qu'en sera-t-il de l'application réelle du Projet de loi, à travers des processus étatiques coloniaux? Il ne s'agit pas que d'une simple consultation dite de bonne foi, il est nécessaire qu'il y ait une vraie représentativité des besoins et des priorités des familles autochtones* », affirme Viviane Michel, présidente de FAQ.

À propos de FAQ

Fondée en 1974, Femmes Autochtones du Québec est une organisation à but non lucratif qui représente les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

[Femmes autochtones du Québec](#) | [Femmes autochtones du Québec \(faq-qnw.org\)](#)

-30-

Source :

Doreen Petiquay Barthold

Responsable des communications

Femmes Autochtones du Québec

Business Complex, River Road

C.P. 1989, Kahnawake (Québec) J0L 1B0

[514-757-1508](tel:514-757-1508) | communication@faq-qnw.org